



Destitution des droits d'un parent.

Par **leilou**, le **16/07/2009** à **16:20**

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir s'il était possible de destituer ses parents de leurs droits parentaux quand ceux-ci ne se sont jamais occupés de leurs enfants et que ce sont les grands parents qui l'ont fait, d'autant que les enfants ont été spoliés par leur mère ?

Ce même si elle a reconnu ses enfants à leur naissance ?

Est-il possible d'avoir l'article de loi qui mentionne ce droit ainsi qu'une jurisprudence s'apparentant ?

Vous remerciant sincèrement par avance.

Leilou